



GUADELOUPE

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190417-EMP-2019-16-AR
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2019-16

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41 ;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **9 déclarations** :

- pour la catégorie A : 6
- pour la catégorie B : 1
- pour la catégorie C : 2

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture
Le 18 Avril 2019

Fait à Basse-Terre, le 17/04/2019

La Présidente

Denise BLEUBAR


CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdg971.com>

Collectivités territoriales, Etablissements Publics	GRADE	Intitulé du poste	Motif de la vacance	Temps de travail	Descriptif du poste	N° ENREG.
Conseil Régional	ATTACHE HORS CLASSE	Directeur des lycées	création de poste	35 H 00	Le directeur des lycées est l'interlocuteur unique des proviseurs pour toutes les questions qui relèvent de son périmètre et plus largement de la responsabilité de la collectivité régionale dans sa relation avec les lycées. Il définit le plan d'action d'intervention dans les lycées, il veille à la passation et à l'exécution des marchés des travaux, il collabore à la définition des cartes des formations en lien étroit avec le rectorat.	2019-514
Conseil Régional	ATTACHE	Chargée de mission coopération régionale	Fin de contrat	35 H 00	Mettre en œuvre une coopération entre la Guadeloupe et le Québec, assurer le suivi des programmes, assurer la liaison entre la Région et les Institutions Québécoises.	2019-515
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ATTACHE HORS CLASSE	Directeur Aménagement Mobilité et Développement Durable	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Organise et met en œuvre les orientations de l'EPCI et élabore, sous la responsabilité du Directeur Général des Services Adjoint des projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action publique. Dirige les directions (Environnement, Transports, Eaux et assainissement) et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies par le	2019-516

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190417-EMP-2019-16-AR
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	ATTACHE PRINCIPAL	Directeur Aménagement Mobilité et Développement Durable	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Organise et met en œuvre les orientations de l'EPCI et élabore, sous la responsabilité du Directeur Général des Services Adjoint des projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action publique. Dirige les directions (Environnement, Transports, Eaux et assainissement) et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies par le DGSA, supervise, arbitre, organise les moyens et ressources pour le pôle.	2019-517			
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	INGENIEUR HORS CLASSE	Directeur Aménagement Mobilité et Développement Durable	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Organise et met en œuvre les orientations de l'EPCI et élabore, sous la responsabilité du Directeur Général des Services Adjoint des projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action publique. Dirige les directions (Environnement, Transports, Eaux et assainissement) et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies par le DGSA, supervise, arbitre, organise les moyens et ressources pour le pôle.	2019-518			
Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre	INGENIEUR PRINCIPAL	Directeur Aménagement Mobilité et Développement Durable	Détachement ou intégration directe	35 H 00	Organise et met en œuvre les orientations de l'EPCI et élabore, sous la responsabilité du Directeur Général des Services Adjoint des projets partagés par toutes les parties prenantes de l'action	2019-519			

Accusé de réception en préfecture
971-289710028-20190417-EMP-2019-16-AR
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception en préfecture : 18/04/2019

						public. Dirige les directions (Environnement, Transports, Eaux et assainissement) et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies par le DGSA, supervise, arbitre, organise les moyens et ressources pour le pôle.			
Commune de Sainte-Anne	ADJOINT ADMINISTRATIF	Gestionnaire de stock	Détachement ou intégration directe	35 H 00	2019-520	Assurer l'approvisionnement en marchandises, matériels et produits nécessaires au fonctionnement du Pôle technique			
SYMEG	ADJOINT TECHNIQUE	Chargé d'affaires	création de poste	35 H 00	2019-521	Assurer la réalisation des études, coordonner et suivre la réalisation des travaux des projets de lotissement, de renforcement et de dissimulation de réseaux d'électrification du réseau de distribution électrique.			
SYMEG	TECHNICIEN	Chargé d'affaires	Fin de contrat	35 H 00	2019-522	Assurer la réalisation des études, coordonner et suivre la réalisation des travaux des projets de lotissement, de renforcement et de dissimulation de réseaux d'électrification du réseau de distribution électrique.			

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20190417-EMP-2019-16-AR
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019



LA PRESIDENTE

Denise BLEUBAR